

INFIRMIER.ERE – ÉVALUATEUR.RICE DU HANDICAP

<p>Renfort 12 mois – Pôle solidarité - Maison Départementale des Personnes Handicapées - Service Evaluation des Besoins de Compensation du Handicap</p>	
Définition de l'emploi	<p>Emploi-type : Infirmier.ère Fonction d'encadrement : Non Groupe de fonction IFSE : A1 NBI du poste : Filière médico-sociale Poste de catégorie A relevant du cadre d'emplois des infirmiers territoriaux en soins généraux Lieu d'affectation : Bobigny Immeuble Erik Satie Quotité de travail : 100 %</p>
Environnement du poste de travail	<p>Maison Départementale des Personnes Handicapées Service Evaluation des Besoins de Compensation du Handicap Bureau de l'Evaluation Vie Quotidienne</p>
Position du poste dans l'organisation	<p>Supérieur hiérarchique direct : Chef de bureau Evaluation Vie quotidienne</p>
Raison d'être du poste :	<p>Apprécier la situation de handicap des demandeurs de compensation du handicap et proposer aux personnes en situation de handicap les mesures de compensation prévues par la législation sociale</p>
Missions principales	<ul style="list-style-type: none"> • Contribuer à apprécier la situation de handicap du demandeur ; évaluer le retentissement de la situation de handicap sur la vie quotidienne du demandeur • Analyser les besoins de compensation du handicap à partir, d'une part de la situation de handicap et de l'environnement de la personne (soins et /ou accompagnement existant, environnement physique, matériel, urbain, familial, social, scolaire ou professionnel...), d'autre part de son projet de vie • Concevoir le plan d'aide articulant les réponses adaptées aux besoins de compensation et au projet de la personne, que ces réponses relèvent du droit commun ou bien des prestations, services et dispositifs spécifiques au handicap prévu par la législation • Expliquer et soumettre au demandeur et à la Commission des Droits et de l'Autonomie des personnes Handicapées (CDAPH) le plan d'aide exposant la raison d'être, la nature et la durée des mesures de compensation proposées • Veiller à la mise en œuvre des décisions de la CDAPH par l'usager et les institutions compétentes • Informer les usagers et les professionnels sanitaires et sociaux des compétences et limites de la MDPH et de la CDAPH

Compétences

- **Relationnelles :**
 - Savoir écouter, observer et dialoguer
 - Savoir aider la personne et, le cas échéant, son représentant, à exprimer et définir un projet
 - Savoir informer, conseiller, orienter, expliquer et faire partager son expertise
 - Savoir travailler en équipe pluridisciplinaire
- **Organisationnelles :**
 - Savoir contribuer à des objectifs collectifs et institutionnels
 - Connaître et appliquer les procédures de travail internes
 - Savoir travailler avec l'équipe de référents administratifs
- **Techniques :**
 - Connaître la législation sociale en faveur des personnes handicapées, et les référentiels réglementaires d'évaluation du handicap
 - Connaître les réseaux de professionnels et d'acteurs et savoir y contribuer, pour l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'aide
 - Savoir recueillir, sélectionner, traiter et analyser les informations utiles à l'activité
 - Savoir définir une méthode d'évaluation appropriée à la situation du demandeur et au contexte institutionnel
 - Savoir prévoir, conduire et exploiter un entretien
 - Savoir constituer, mettre à jour et documenter un dossier individuel
 - Savoir rédiger un plan d'aide intelligible par l'usager, la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) et les acteurs de sa mise en œuvre
 - Savoir utiliser les outils bureautiques et les outils métier spécifiques

Niveau d'études :

Diplôme obligatoire : Diplôme d'Etat d'infirmier

Expérience (s) professionnelle(s) sur un poste similaire

Souhaitée(s) Requise(s)

Caractéristiques principales liées au poste

- Horaires spécifiques
- Permis de conduire obligatoire
- Déplacements province et étranger
- Astreintes

- Logement de fonction
 - Vaccins obligatoires
 - Port d'une tenue de travail obligatoire
- Autre caractéristique :

Tous nos postes sont handi-accessibles.

Le département, collectivité solidaire, peut mobiliser ses agent-e-s sur toutes missions relevant de son cadre d'emplois au-delà de la présente fiche de poste.